



25



Pour un syndicalisme combatif au TRESOR

HARCELEMENT MORAL ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !!!

Côté face, les beaux discours de notre Direction sur le dialogue social, des chartes et des textes pour préserver les agents dans leur cadre professionnel.

Côté pile, la réalité du terrain...

Dernièrement, suite à de nombreuses plaintes qui nous ont été rapportées par plusieurs agents d'une grande Trésorerie de l'ouest Bisontin, nous avons été alertés de la dégradation notoire des conditions de travail du personnel de cette Trésorerie. L'attitude désagréable, autoritaire, irrespectueuse et à la limite despotique qu'un contrôleur Principal de ce poste exerce sur ses subordonnés est à l'origine de ce grave problème. Le fait que le chef de poste, malgré les mises en garde du représentant du personnel et de quelques autres cadres responsables, cautionne et encourage ce mode de management (en refusant d'organiser une réunion de concertation avec tout le personnel, en ignorant les plaintes des agents, en donnant systématiquement raison à ce chef de service et en lui attribuant de plus en plus de responsabilités), rend cette situation encore plus inadmissible.

Devant le refus de ce chef de poste d'organiser une réunion avec l'ensemble du personnel, plusieurs représentants de Sud Trésor 25 se sont donc rendus le 11 septembre dernier dans cette Trésorerie pour rencontrer les agents dans le cadre d'une HMI, afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur ces conditions de travail devenues préoccupantes au sein de leurs services. ***Sud Trésor 25 rappelle que si la réunion proposée au départ entre le chef de poste et le personnel avait eu lieu, la nécessité de tenir une HMI ne se serait peut-être pas imposée...***

Sur 23 personnes présentes ce jour là (hors cadres A), 17 ont participé à l'HMI et 3 agents absents ont fourni leur témoignage par écrit (***ainsi, plus de 80 % du personnel s'est exprimé***). Cette présence en nombre montre bien la nécessité de débattre d'un problème grave qu'il fallait absolument solutionner en urgence...

Pour Sud trésor 25, il ne s'agit pas de s'immiscer dans l'organisation d'un poste comptable dont le Trésorier est responsable, ni de faire un " *coup d'éclat* " et encore moins " *la révolution* ".

Au contraire, Sud 25 a organisé cette rencontre suite à la demande de nombreux agents qui nous ont alerté sur leurs conditions de travail qui se dégradent, sur leur sentiment de « mal être » et la mauvaise ambiance qui règne au sein d'un service.

Ce climat tendu est la conséquence directe d'une attitude managériale déplacée et même outrageante du responsable de service dont nous avons parlé précédemment et que (dignité de la personne oblige) nous appellerons ***Mr X***.

Plusieurs agents révoltés ou victimes de cette attitude inadmissible témoignent spontanément. Nous vous retraçons ci-après quelques morceaux choisis parmi une longue litanie de propos édifiants :

Un agent déclare subir des vexations répétées de la part de ***Mr X***. Ces éléments sont corroborés par des collègues qui indiquent qu'on le traite comme un moins que rien (exemple : ***Mr X*** s'adresse à lui, non pas par son prénom, mais en l'interpellant par " *hé toi !* "). Il indique avoir été rabaissé, en subissant durant plus d'une heure l'acharnement du chef de poste. Perturbé, il a même fait un malaise dans le bureau de ce dernier en présence du représentant du personnel ! Il conclut sa déclaration par : " ***c'est inhumain et inacceptable, je ne peux plus accepter cette situation et de tels propos !*** "

Une autre personne, signale avoir été prise à partie par **Mr X** pour une erreur dans le travail, qui n'était d'ailleurs pas de son fait mais d'un autre service. Elle a subi une réprimande sévère et selon ses termes *"s'est faite traiter comme un chien"* par un peu reluisant *"vous êtes des merdes, vous ne savez pas faire votre boulot"*.

Encore un autre agent qui travaille directement avec **Mr X** déclare qu'il n'y a pas de dialogue possible avec lui. Dès qu'il y a un problème dans le service, la réponse est *"t'as qu'à aller te plaindre chez le patron..."*. Accusé par **Mr X** de ne pas faire son travail, afin de "crever l'abcès", il a obtenu d'être reçu par le Trésorier. (Ce n'est malheureusement pas une règle pour le reste du personnel). Cet entretien est resté vain, il a même du justifier en détail son travail d'une semaine...! Il déclare n'avoir jamais été traité de cette façon en plus de 20 ans de carrière.

Une responsable de service, indique qu'elle a été entendue par le Trésorier sur ce management autoritaire. Ce dernier a refusé de comprendre le message d'alerte qu'elle voulait lui faire passer, s'entêtant à soutenir **Mr X**. Elle aussi avait proposé au Trésorier une réunion avec tout le personnel, ce qu'il a refusé. Selon l'avis du Trésorier : *"Elle et le représentant du personnel sont des malades et des paranoïaques"* Il s'étonne même *"qu'elle soit capable de se faire une opinion toute seule"*.

Un agent souhaitant se rendre à la conférence sur le stress au travail (réunion DGCP – DGI) s'est vu refuser son autorisation d'absence par le Trésorier. Cet agent a dû poser une demi-journée de congés pour pouvoir y assister...! A noter que cette personne était la seule de tout le poste (tiens, tiens...) à demander cette autorisation, ne provoquant ainsi aucun déséquilibre de l'organisation du travail.

Pour conclure, plusieurs agents évoquent les règles de sécurité draconiennes mises en place par le Trésorier pour les entrées et les sorties du personnel (au minimum trois personnes ensemble pour entrer dans les locaux le matin et idem pour les derniers à sortir le soir). Il est demandé à Sud Trésor 25 de porter cette information devant la Direction locale, en CHS et CTPL, pour savoir si ces règles sont conformes aux mesures de sécurité de la DGCP.

Nous pourrions encore parler, des congés refusés par **Mr X** à un agent sous ses ordres, d'autres propos du genre *"j'en ai marre de vos dossiers de merde"*, *"tu la fermes, c'est moi le chef"* ou bien encore *"j'en ai assez des branleurs qui veulent rien foutre"*. Mais à quoi bon !

Car malgré le témoignage d'un seul agent en faveur de **Mr X** qui pense que *"l'affaire irait trop loin..."*, la démonstration est faite que certains individus peuvent encore librement et avec la bénédiction de leur supérieur pratiquer sans impunité le harcèlement moral sur leurs collègues.

Ce type d'agissement est désormais répréhensible par la loi. Celle-ci stipule que *"l'employeur est directement engagé par les agissements du cadre titulaire d'une délégation de pouvoir et assurant sa représentation à l'égard du personnel placé sous ses ordres"*. Dans la situation que nous évoquons, le chef de poste est donc aussi responsable (voire encore plus que son subalterne) de ce comportement répréhensible qu'il approuve.

Face à une telle situation, il était de notre devoir de réagir et d'intervenir, et cela très vite. Avant l'HMI, nous avons alerté la Direction locale de cette attitude inadmissible qui met en péril la dignité des personnes, leur intégrité physique et psychique. Pour preuve, le médecin de prévention a, depuis 2004, connaissance du dossier d'un agent de cette trésorerie qui, suivi pour dépression, subissait déjà à l'époque les agissements de **Mr X**. Une solution avait été trouvée, suite à l'intervention de Sud trésor 25 et de l'adjoint de l'époque, en changeant cet agent de service.

Sud Trésor 25 a demandé d'urgence un entretien avec le chef de poste, malheureusement absent le jour de l'HMI.

La Direction locale sera à nouveau interpellée pour faire cesser ces agissements.

Dans l'hypothèse où aucune solution satisfaisante ne serait proposée rapidement, soyez certains que Sud Trésor 25 saura porter l'affaire au grand jour et entreprendre, au niveau national si nécessaire, toute procédure dictée par les droits élémentaires des agents.